

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit public approfondi : questions choisies (protection des données et fonction publique) (4DR2268)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4
Master en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

IVANOV Daniela, maître-assistante et chargée d'enseignement.

Objectifs:

Ce cours vise à approfondir certaines thématiques choisies, en l'occurrence la protection des données et la transparence d'une part et la fonction publique d'autre part, sous l'angle du droit administratif et du droit constitutionnel. Il permet aux étudiants d'acquérir les bases théoriques et de développer les outils nécessaires à la résolution de cas pratiques dans ces domaines, dans la continuité des compétences acquises dans les cours de droit constitutionnel et de droit administratif.

Contenu:

Le cours est divisé en deux parties principales :

- La protection des données et la transparence de l'activité étatique : après une présentation générale du système (bases légales, principes régissant la collecte et le traitement des données personnelles par les organes étatiques, questions de procédure, etc.), le cours porte sur des thèmes plus spécifiques, tels que la surveillance de la vie privée ou la vidéosurveillance, examinés principalement à partir de cas pratiques. Par ailleurs, cette partie du cours aborde le principe de la transparence de l'activité étatique, notamment l'accès à des documents officiels, ainsi que les éventuels conflits avec la protection des données personnelles.

- Le droit de la fonction publique : cette partie du cours est consacrée au régime applicable aux relations de travail lorsque l'employeur est une collectivité publique fédérale, cantonale ou communale et à ses particularités par rapport au droit privé. Une attention particulière est portée aux droits fondamentaux des fonctionnaires, tels que la liberté d'expression ou le droit de grève.

Forme de l'évaluation:

Examen oral « openbook » de 15 minutes, avec un temps de préparation. Les ordinateurs, téléphones portables et autres objets connectés ne sont pas admis. Toute infraction à ces règles constitue une fraude entraînant le retrait des éléments non admis, voire l'échec à l'examen.

Documentation:

Présentations Powerpoint, lectures de références et cas pratiques mis en ligne.

Forme de l'enseignement:

L'enseignement, hebdomadaire et semestriel, est donné sous la forme d'un cours de deux heures. Le cours est dispensé sous la forme de présentations ex cathedra, de discussions d'arrêts et de résolution de cas pratiques.